



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies

N° d'entreprise : 0680.919.907

Courriel : fewassm@gmail.com Site internet : www.fewassm.be

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 07 mars 2023

PV - Visioconférence

Présents : Anne-Catherine Gigot, Maryse Bosmans, Evelyne Dejardin, Audrey Sevrin, Anne Semaille, Christelle Vranken, Jean-Philippe Mathy, Maryse Bosmans Tiffany Locquet, Richard Lejeune, Thierry Gérard, Aziz Benkhelifa, Francis Pitz, Martial Amia

Excusés : Vinciane Liesens, Pierre Muyemba

Animatrices : Laurence Antoine, Isabelle Cammarata et Emel Bergsoj

1. Approbation PV

Approuvé

2. ANM/ CCT-RTT/ EC

Suite au mail envoyé à l'AViQ avec différentes questions, les SSM ont reçu des documents.

Questions des membres :

- « Dans la PFA, il y a la partie subventionnée par l'AviQ (partie fixe 862,67€), la partie des accords non-marchands (partie fixe:538,38€) puis vient d'arriver encore une partie avec les arrêtés de l'embauche compensatoire 2022 (EC+Formation+PFA). Cette dernière somme PFA (1621€ pour notre service) : à quoi rattacher ce montant et comment la liquider ? »

⇒ Pour le calcul de la PFA, les 2 montants doivent être globalisés (538.38+ 862.67). Ce qui est demandé par l'AViQ, c'est de scinder ces deux montants pour la justification. La FéWaSSM a envoyé un courrier à ce sujet pour que les montants soient justifiés globalement. Nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Il faut également être attentif au montant avec charges ou sans charges patronales.

Aux AGW, il va être demandé d'alléger les modalités de justifications.

- « A-t-on des documents officiels sur la façon (financière) dont on peut remplacer les travailleurs âgés en RTT ? »
 - ⇒ Nous n'avons pas encore reçu de courrier officiel à ce sujet.
- « Il y a une différence pour la revalorisation barémique entre l'AViQ et la FASS »
 - ⇒ En effet. Pour cette année encore il faut rester attentif à cette différence. Nous recevrons certainement le tableau de l'AViQ et de la FASS et il faudra faire le delta.

Pour ce point, en AGW, il va aussi être demandé que ce différentiel soit intégré dans le structurel afin d'alléger les justificatifs. C'est un travail lourd tant pour les services que pour l'administration. C'est également un surcoût pour les SSM (secrétariat social).

3. Courrier Crise énergie

Un rappel et un courrier ont été envoyés au Cabinet et à l'administration.

L'aide 'Borsu' n'est pas applicable dans la mesure où les SSM ne sont pas assujettis à la TVA.

Les services ont reçu un courrier par voie postale confirmant l'octroi des 1000 euros de prime énergie (Aide AViQ – Ministre Morreale)

Toutefois, des questionnements persistent (e.a. : déclaration double subventionnement). Il est demandé aux membres de la CAF d'envoyer leurs questions pour ce vendredi 10.03.2023 afin que la FéWaSSM puisse rédiger un courrier pour plus d'éclaircissements.

4. AGW :

Un retour général se fera le 21 mars lors de l'AG.

5. Thème pour la prochaine réunion : check-list d'une inspection

Il est demandé aux membres de la CAF de préparer tous documents utiles sur le sujet afin qu'il puisse y avoir un partage d'expérience sur le sujet.

6. Divers :

- Prochaines dates de réunion :

- le mardi 28 mars
- le mardi 25 avril
- le mardi 6 juin

- Autre demande est-il possible que les réunions de la CAF se tiennent en bimodal. La faisabilité va être vérifiée sur base de l'équipement de la salle.

Pour la CAF,

Isabelle Cammarata, Laurence Antoine et Emel Bergsoj